

maître de chapelle, le R. P. A. N. Valiquet, O. M. I., directeur, a fait connaître aux deux fraternités les importants documents émanés du Saint-Siège, à l'occasion du VIII^e centenaire de la fondation de la famille franciscaine.

Dans une lettre apostolique adressée au Ministre Général des Frères Mineurs, S. S. Pie X exprime son admiration pour les trois Ordres établis par Saint François. En parlant du Tiers-Ordre, le Saint Père dit notamment que : " si Saint François n'eût pas fait autre chose dans l'Eglise, pour celle-là seule, il aurait le droit d'être compté parmi les hommes qui ont le mieux mérité de la religion." Il souhaite aussi ardemment que les solennités du VIII^e centenaire aient pour résultat d'accroître le nombre " des tertiaires," espérant que l'esprit chrétien de sagesse et de discipline se répandra dans toutes les classes de la société, grâce à la diffusion de l'Ordre de la Pénitence.

Le Saint Père rappelle ce que son illustre prédécesseur, Léon XIII a fait pour propager le Tiers-Ordre dans le monde entier et il ajoute :

" Et nous, nous reprenons, avec plus d'insistance ce projet de notre prédécesseur. " Nous vous exhortons donc avec instance, d'avoir " beaucoup de zèle pour que le grand nombre s'enrôle dans le Tiers- " Ordre et pour que ceux qui y sont se montrent de vrais disciples " d'un tel maître (Saint François). "

Le Saint Père invite les fraternités à célébrer ce glorieux anniversaire par des prières et des prédications publiques, accordant des indulgences et la bénédiction papale aux tertiaires qui y assisteront.

En conséquence, les deux fraternités de Saint-Sauveur auront un tri- duum de prières et d'instructions les 8, 9 et 10 septembre.

Ces jours seront en même temps une préparation immédiate au pèlerinage du Cap de la Madeleine, lequel se fera le 12 septembre.

Dans une autre lettre plus spéciale aux Tertiaires, notre Saint Père le Pape Pie X dit encore l'espoir qu'il fonde sur ces fraternités de pénitence pour l'aider à restaurer toute chose dans le Christ. Il exprime le désir que tous les tertiaires soient les apôtres du bien dans la société par leurs bons exemples et surtout par " le zèle intelligent de la charité chrétienne," car, ajoute le Saint-Père " les membres de l'Ordre de la Pénitence doivent l'emporter sur tous ceux qui vivent au milieu des préoccupations du siècle. Saint François ne leur fait-il pas " une loi d'observer avec une scrupuleuse fidélité les obligations attachées à la dignité de catholique... de sorte que, dans l'intimité familiale, comme au grand jour de la vie publique, ils soient pour " les autres une leçon de vertus chrétiennes."

Le Saint Père termine cette importante lettre en assurant les Tertiaires de sa bienveillance et de son affection singulières.